

Licence professionnelle Domotique

RNCP23329 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	227, 326, 255
Code(s) ROME	H1102, I1302, I1304, I1305, I1307
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours-type : Domotique, Immotique et Autonomie – Bâtiments communicants (DIA)

Le titulaire de la licence professionnelle Domotique, Immotique et Autonomie – Bâtiment intelligent, est un spécialiste dans le domaine de la domotique.

- conception,
- installation et maintien des équipements domotiques pour le confort et l'autonomie.

Les services proposés sont adaptés à l'habitat, aux entreprises, centres de soins, centres de loisirs, hôpitaux, lieux publics et collectivités locales. Ces services concernent l'autonomie, la sécurité, la télésurveillance, l'accès Internet haut débit avec ou sans fil, la veille anti-intrusion, le contrôle d'accès, les services d'aide à la personne, la régulation de température et de lumière, la gestion de consommation énergétique et énergie renouvelable, la gestion du confort, les techniques d'accessibilité et d'assistance à l'handicap.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le diplômé doit savoir :

- Étudier, concevoir, faire le suivi de la réalisation sur le terrain et gérer la maintenance des installations.
- Assister des ingénieurs dans la conduite des projets domotiques
- Avoir un rôle essentiel de conseil auprès des clients afin d'optimiser leurs choix et leur apprendre l'utilisation des matériels et logiciels installés.
- Être capable de concevoir et vendre une offre commerciale
- Identifier et qualifier les besoins exprimés dans le domaine de l'aménagement technique du cadre de vie (habitation, travail, loisir)
- Faire la proposition technique et commerciale de biens ou services répondant aux besoins identifiés allant de la rédaction d'un cahier des charges à l'élaboration d'un devis
- Réaliser l'installation, l'entretien, le contrôle, le suivi, le dépannage, le S.A.V.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Conception de système et installation de matériels et réseaux domotiques
- Fabricants de systèmes d'alarmes, de surveillance et de contrôles d'accès
- Installation de matériels et de réseaux locaux informatiques

- Fabricants de solutions VDI (Voix, données, image)
- Intégrateur domotique
- Unités de gestion et de maintenance
- Bureaux d'étude en architecture
- Entreprises du bâtiment

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Diagnostiqueur (Analyse / recette sur un site identifié, préconisations)
- Support technique projet (Support technique pour conception d'une offre/solution répondant à un besoin)
- Prescripteur vendeur projet (Promotion de la solution proposée par le support technique)
- Support technique sédentaire (Support technique et chiffrage d'un besoin identifié)
- Intégrateur solution (Intègre, optimise l'offre/solution vendue par le vendeur)
- Assistant-ingénieur, chargé d'affaires et responsable de projet en Domotique
- Chef de projet en bureau d'études d'installation d'équipements domotiques
- Technico-commercial au sein d'entreprises, opérateurs de transport, ou collectivités locales.
- Responsable maintenance
- Technicien et assistant à la maîtrise d'ouvrage au sein des grands bâtisseurs, urbanistes, architectes, etc.
- Assistant ingénieur en entretien et maintenance en domotique
- Consultant auprès d'installateurs, constructeurs, cabinets d'architectes
- Energéticien (spécialiste solutions domotiques en vue du respect de la réglementation thermique)
- Chargé d'affaires en domotique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 462 €
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée) G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom · tension 3/5 (Modérée) R2X80 — Attachés commerciaux · tension 4/5 (Élevée) R4X91 — Technico-commerciaux · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	61 840
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	4 %

Familles professionnelles (FAP)

G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique
G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique
G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle
G1X75 — Techniciens et agents de maîtrise en assistance et support technique client et en installation et maintenance télécoms et courants faibles
G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes
H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client
M2X92 — Responsables et cadres de la production, de l'exploitation et de la maintenance informatique et télécom
R2X80 — Attachés commerciaux
R4X91 — Technico-commerciaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels du secteur concerné dont au moins 2 membres de l'équipe pédagogique de la licence professionnelle

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://iut.u-pec.fr/formations/licences-professionnelles/>

Site Internet de l'UPEC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23329/>